

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de votes contre : 0 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de votes pour : 24 Nombre de suffrages exprimés : 24

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 mai 2018

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Évelyne CAU, Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir Christian DUMAS, Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ, Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Bernard HOUZEAU, ayant donné pouvoir Benoît COQUAND.

Absents:

Pascal SUDRE a quitté la séance à 19h26, Daniel HOAREAU a quitté la séance à 19h26, Sylvie SIGOT a quitté la séance à 19h26, Roselyne RAVARD, Loïc FAYON.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h15

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DL.18.037 - Tarification des services publics à compter du 1er septembre 2018

Christian DUMAS expose:

Il est proposé d'augmenter la tarification 2018 à hauteur de 1,2 %.

Service Éducation - Jeunesse

Restauration scolaire

Les inscriptions et désinscriptions au restaurant municipal doivent être effectuées au moins 7 jours avant. En cas de non-respect de ce délai pour les désinscriptions, la facturation des repas sera émise selon la tarification en vigueur pour la famille.

En cas de non-respect de ce délai pour les inscriptions, la tarification sera majorée de 50% par rapport à la tarification en vigueur pour la famille (hors situation exceptionnelle définie dans le règlement intérieur du restaurant municipal).

La tarification s'établira comme suit :

Tranches de quotients	Tarification à compter du 01/09/18
Α	2,17
В	2,84
C	3,27
D	3,48
E	3,72
F	3,91
G	3,97
H	3,99

I (enfants hors commune scolarisés à Ingré)	7,78
J (enseignants, enseignants stagiaires)	6,13
K (personnes extérieures)	9,87
L (personnel communal et de la Métropole, aides éducateurs)	4,16
M (jeunes de moins de 21 ans participant à des stages organisés par une association ingréenne dont ils sont membres)	7,55
N (stagiaires mairie dont le repas n'est pas inclus dans le temps de travail)	3,48

Classes de découverte

La participation des familles est modulée en fonction du quotient familial. La grille de participation s'établirait comme suit :

Tarifs	Participation des Familles en %	Participation de la Commune en %
A	20	80
В	30	70
С	40	60
D	50	50
E	60	40
F	70	30
G	75	25
Н	80	20
I (enfants hors commune)	100	0

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Nature Aventure

Les inscriptions et désinscriptions à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et l'option Nature Aventure doivent être effectuées au moins 7 jours avant.

En cas de non-respect de ce délai pour les désinscriptions, la facturation sera émise selon la tarification en vigueur pour la famille.

En cas de non-respect de ce délai pour les inscriptions, la tarification sera majorée de 50% par rapport à la tarification en vigueur pour la famille (hors situation exceptionnelle définie dans le règlement intérieur de cette structure).

En cas de retard pour récupérer l'enfant à la fin de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et l'option Nature Aventure, un forfait de 2 € supplémentaire sera appliqué.

En cas de retard répété (3 fois dans l'année), une mesure d'exclusion temporaire pourra être prise (hors situation exceptionnelle définie dans le règlement intérieur de ces structures).

Les familles Ingréennes attestant d'un quotient CAF inférieur ou égal à 710 auront un tarif unique de 2,24 € pour la journée ou la demi-journée avec repas et ce, uniquement pour les structures suivantes :

- ALSH Maternel
- ALSH Primaire
- L'option Nature Aventure

Pour les mercredis, petites vacances et vacances d'été, la tarification s'établira comme suit :

	Wortant a la charge	e des familles Ingrée	ines	
Tranches de quotient	Journée	½ journée avec repas	½ journée avec PAI*	Journée avec PAI*
	Tarif à compter du 01/09/18	Tarif à compter du 01/09/18	Tarif à compter du 01/09/18	Tarif à compte du 01/09/18
Quotient CAF <= 710	2,24 €	2,24 €	1,12 €	2,24 €
Α	6,17 €	3,11 €	1,72 €	3,44 €
В	6,23 €	3,12 €	1,76 €	3,52 €
С	7,20 €	3,59 €	1,99 €	3,97 €
D	8,16 €	4,07 €	2,32 €	4,63€
E	9,32 €	4,64 €	2,80 €	5,61 €
F	9,57 €	4,82 €	2,83€	5,67 €
G	9,91 €	4,94 €	2,94 €	5,89€
Н	10,21 €	5,10 €	3,12 €	6,23 €
I (enfants hors commune)	40,03 €	20,03€	16,79€	33,58 €

^{*} PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Concernant Nature Aventure, cette option fonctionne uniquement à la journée complète. La tarification appliquée correspond donc à une journée d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

> Supplément veillée

Lors de l'organisation de veillées à l'Accueil de Loisirs, une participation d'un montant équivalant à une demijournée avec repas sera demandée aux familles.

> Supplément activité exceptionnelle

L'activité dite « exceptionnelle » se définit comme une activité dont le droit d'entrée est au minimum de 15,00 € et pour laquelle la participation habituellement sollicitée est insuffisante. Un supplément sera donc demandé :

	Supplément dema	andé	
Tranches de quotient		Droit d'entrée par enfant	
	de 15,00 € à 24,99 €	de 25,00 € à 29,99 €	A partir de 30,00 €
Quotient CAF <= 710	2,24 €	3,36 €	4,48 €
Α	3,44 €	5,16 €	6,88 €
В	3,52 €	5,28 €	7,05 €
С	3,97 €	5,96 €	7,94 €
D	4,64 €	6,96 €	9,28 €
E	5,60 €	8,40 €	11,20 €
F	5,66 €	8,49 €	11,32 €
G	5,88 €	8,83 €	11,77 €
Н	6,23 €	9,35 €	12,46 €
I (enfants hors commune)	33,58 €	50,36 €	67,15€

Structure préadolescents/adolescents « Mik'ados »

La structure Mik'ados fonctionne l'après-midi de 13h30 à 18h00. Toute séquence débutée équivaut à une présence. Le recouvrement des prestations interviendra après émission d'une facture mensuelle adressée aux familles.

La tarification proposée est la suivante :

	Coût de la séquence		
Tarifs	sans repas (mercredis et vacances)	avec repas uniquement les mercredis et sur inscription	
	à compter du 01/09/2018	à compter du 01/09/2018	
Quotient CAF <= 710	2,24 €	4,41 €	
Α	2,34 €	4,51 €	
В	2,55 €	5,39 €	
С	2,75 €	6,02 €	
D	2,91 €	6,39 €	
E	3,14 €	6,85 €	
F	3,19 €	7,10 €	
G	. 3,28 €	7,25 €	
Н	3,32 €	7,31 €	
I (enfants hors commune)	31,45 €	39,23 €	

Lorsque les activités durent une journée entière, une tarification basée sur 2 séquences est appliquée.

> Supplément activité exceptionnelle

A l'instar du supplément demandé pour les activités exceptionnelles à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, un supplément basé sur le tarif de la séquence pourrait être demandé pour les activités exceptionnelles organisées par Mik'ados :

Droit d'entrée par enfant	Supplément demandé
De 15,00 € à 24,99 €	2 séquences sans repas
De 25,00 € à 29,99 €	3 séquences sans repas
A partir de 30,00 €	4 séquences sans repas

> Mini-camps, tarification applicable au Centre de Loisirs et à Mik'ados

La tarification des mini-camps s'applique à compter d'un séjour de 5 jours/4 nuits. La formule se décline ainsi en fonction des différentes catégories, donc différentes catégories de tarifs.

Légende : PJ = Prix de la journée fixé par le prestataire

Tarifs	Formule
Α	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*20 %
В	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*30 %
С	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*40 %
D	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*50 %
E	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*60 %
F	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*70 %
G	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*75 %
Н	Aides au temps libre + (PJ-Valeur Aides au temps libre)*80 %
1	100 % du coût du séjour

> Supplément camping applicable au Centre de Loisirs, à Mik'ados et Anim'Sports

Tarifs	A compter du 01/09/2018
A	4,49 €
В	4,91 €
С	5,31 €

D	5,73 €
E	6,11 €
F	6,24 €
G	6,44 €
Н	6,54 €
I (enfants hors commune)	10,38 €

Ce supplément comprend la prestation « dîner » et la nuitée.

Point Cyb

Point Cyb	Tarification à compter du 01/09/18
Adhésion annuelle Ingréens scolaires, étudiants, jeunes en formation ou apprentissage, aux demandeurs d'emploi et aux personnes reconnues adultes handicapés	gratuité
Adhésion autres Ingréens	14,56 €
Adhésion annuelle autres	14,84 €

Il est rappelé que ce service fonctionne sur le principe de l'adhésion annuelle en tenant compte de la règle du prorata temporis.

Le principe de tarification du point Cyb est identique à la bibliothèque, à savoir que la gratuité est accordée aux scolaires, aux étudiants, aux jeunes en formation ou apprentissage, aux demandeurs d'emploi et aux personnes reconnues adultes handicapés (sur justificatif).

> Accueil périscolaire

La tarification s'établira comme suit :

Tarifs	A compter du 01/09/2018	
Tailis	Matin	Soir
A	1,90 €	2,44 €
В	1,91 €	2,45 €
С	1,92 €	2,46 €
D	1,93 €	2,47 €
E	1,94 €	2,48 €
F	1,95 €	2,49€
G	1,96 €	2,50 €
Н	1,97 €	2,51 €
(enfants hors commune)	3,48 €	3,97 €

Les inscriptions et désinscriptions à l'Accueil périscolaire doivent être effectuées au moins 7 jours avant. En cas de non-respect de ce délai pour les désinscriptions, la facturation sera émise selon la tarification en vigueur pour la famille.

En cas de non-respect de ce délai pour les inscriptions, la tarification sera majorée de 50 % par rapport à la tarification en vigueur pour la famille (hors situation exceptionnelle définie dans le règlement intérieur de cette structure).

En cas de retard pour récupérer l'enfant à la fin de l'accueil périscolaire, un forfait de 2 € supplémentaire sera appliqué.

En cas de retard répété (3 fois dans l'année), une mesure d'exclusion temporaire pourra être prise (hors situation exceptionnelle définie dans le règlement intérieur de cette structure).

Ecole Municipale de sport

La tarification à l'école municipale de sport sera de 33,05 € pour un enfant et de 26,44 € à partir du second enfant de la même famille.

Une tarification hors commune sera de 40,03 € pour enfant.

Stages sportifs (Anim'sport)

Le service des Sports animera des stages sportifs durant les périodes de congés scolaires. Ils accueilleront des jeunes de 9 à 15 ans de 9h à 17 h. L'inscription se fera à la semaine et les jeunes apporteront leur repas.

La tarification s'établira comme suit

Montant à la charge des familles Ingréennes		
Tranches de quotient	Journée	
	Tarif à compter du 01/09/18	
Α	3,44 €	
В	3,52 €	
С	3,97 €	
D	4,63 €	
E	5,61 €	
F	5,67 €	
G	5,89 €	
Н	6,23 €	
I (enfants hors commune)	33,58 €	

Service Culture

Bibliothèque Municipale

L'adhésion sera de 6,00 € pour les Ingréens à compter du 1er septembre 2018.

La gratuité est accordée aux scolaires, aux étudiants, aux jeunes en formation ou apprentissage, aux demandeurs d'emploi et aux personnes reconnues adultes handicapés (sur justificatif).

Pour les hors commune, le tarif est fixé à 20 € à compter du 1er septembre 2018.

Une carte de lecteur sera délivrée gratuitement lors de la 1^{ère} inscription. En cas de perte, une nouvelle carte sera réalisée et facturée 2 €.

En ce qui concerne les photocopies et impressions informatiques de documents, les tarifs sont les suivants

- 0,12 € la photocopie ou l'impression informatique, à l'unité.
- 1,10 € la carte de 10 photocopies ou impressions informatiques.
- 5.05 € la carte de 50 photocopies ou impressions informatiques.

Les cartes de 10 ou 50 photocopies sont réalisées par le service communication de la ville d'Ingré et exclusivement mises en vente à la bibliothèque municipale d'Ingré.

Le produit des ventes est encaissé par le biais de la régie des recettes de la bibliothèque.

Spectacles culturels

Il existe deux tarifications de spectacles en fonction de leur classement dans chacune des catégories suivantes:

- Spectacle de catégorie 1
- Spectacle de catégorie 2

Il est proposé les tarifs suivants :

Catégories	TARIF PLEIN	TARIF RÉDUIT *
1	20€	10€
2	12€	5€
Abonnement Pour 4 spectacles	30€	15€

^{*} Tarif réduit : scolaires, étudiants, dispositif CLARC, jeunes en formation ou en apprentissage, moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou minimum vieillesse, personnes reconnues adultes handicapés, et plus de 65 ans (sur justificatifs).

Cirque

Un forfait 7 jours maximum sera demandé à chaque cirque autorisé à se produire sur la ville sur la base de 0,57 euros par place disponible sous le chapiteau.

Location des salles

Les associations Ingréennes continuent de bénéficier à l'année de trois locations de salles municipales, à titre gratuit exception faite de la Rotonde de l'Accueil de Loisirs et de la salle de la Driotte.

Un forfait ménage est imputé à chaque location, les utilisateurs se doivent néanmoins de laisser la salle dans un état de propreté normal (balayage effectué, poubelles vidées...).

Dans le cadre des trois locations annuelles municipales gratuites, les associations sont exonérées du forfait ménage.

Préau cour de la Mairie :

Les réservations ne pourront être effectuées que dans le cadre de cérémonies célébrées à la mairie d'Ingré (mariages, baptêmes républicains,...).

La location est de 50,90 € par réservation et pour une demi-journée.

Salle de convivialité Alfred Domagala : Tarification à compter du 1er septembre 2018

	Salle de convivialité Alfred Domagala					
	Journée du lundi au vendredi		Journée du samedi, dimanche ou jours fériés	Week-end du samedi 9h au lundi 9h		
	Petite salle	Grande salle	Grande salle uniquement	Grande salle uniquement		
Chèque caution : 500 € pour éventu	elle dégradation	et remise en éta	t non effectuée			
Forfait ménage obligatoire en sus :	35€					
Chèque caution badge électronique	: 100 €					
Associations Ingréennes et habitants d'Ingré	58€	69 €	142 €	257 €		
Sociétés, Entreprises ou Comités d'entreprises d'Ingré	190 €	228€	485 €	729 €		
Habitants hors Commune	352 €	422 €	837€	1 676 €		
Sociétés, Entreprises, Comités d'entreprises hors Commune	822 €	985 €	1 954 €	3 890 €		

• Rotonde de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement : Tarification à compter du 01/09/2018

La salle de restauration (Rotonde) ainsi que l'office de réchauffage sont mis en location le week-end (hors vacances scolaires).

Les tarifs sont les suivants :

	Rotonde de l'ALSH				
Groupe de Tarification		Week-end du samedi 09 h 00 au lundi 09 h 00 (hors vacances scolaires)			
Chèque caution : 500 € pour éventuelle dégrada	tion et remise en état non effectuée				
Forfait ménage obligatoire en sus : 60 €					
Chèque caution badge électronique : 100 €					
Associations Ingréennes et habitants d'Ingré	449 €	565 €			
Sociétés, Entreprises ou Comités d'entreprises d'Ingré	5 944 €	6 482 €			
Habitants hors Commune	2 693 €	3 390 €			
Associations hors Commune	5 386 €	6 781 €			
Sociétés, Entreprises, Comités d'entreprises hors Commune	6 284 €	7 910 €			
Si location 2j/3j/4j, application d'un coefficient dég	ressif (*)				

• Salle de la Driotte : Tarification à compter du 1er septembre 2018

		Salle de la Driotte	Driotte			
Groupe de Tarification	Journée du lundi au vendredi	Journée du samedi, dimanche ou jours fériés	Week-end du samedi 09 h 00 au lundi 09 h 00			
Chèque caution : 500 € po	ur éventuelle dégrada	tion et remise en état	non effectuée			
Forfa	it ménage obligatoire	en sus : 60 €				
Associations Ingréennes	117€	232 €	349 €			
Associations hors Commune	1 396 €	2 792 €	4 187 €			

Salle des fêtes Jean Zay : Tarification à compter du 1er septembre 2018

	Sa	Salle des Fêtes Jean Zay			
Groupe de Tarification	Journée du lundi au vendredi	Journée du samedi, dimanche ou jours fériés	Week-end du samedi 09 h 00 au lundi 09 h 00		
Chèque caution : 500 € pour éventuell	e dégradation et remi	ise en état non effecti	uée		
Forfait ménage obligatoire en sus : 60	€				
Associations Ingréennes et habitants d'Ingré	117€	232 €	349 €		
Sociétés, Entreprises ou Comités d'entreprises d'Ingré	356 €	477 €	709 €		
Habitants hors Commune	697 €	1 396 €	2 093 €		
Sociétés, Entreprises, Comités d'entreprises, Associations hors Commune	1 629 €	3 257 €	4 886 €		

Espace Lionel BOUTROUCHE : salle Brice FOUQUET, Tarification à compter du 1er septembre 2018

		Salle Brice Fouquet		
Groupe de Tarification Type de Prestation		Journée du lundi au vendredi	Journée du samedi, dimanche ou jours fériés	Week-end du samedi 09 h 00 au lundi 09 h 00
Chèque caution : 1000 €	pour éventuelle dégradation et re	mise en état non e	ffectuée	
Forfait ménage obligatoi	re en sus : 60 €			
	Salle nue	349 €	462 €	751
	Salle avec gradin	408€	525€	818
Associations	Forfait mobilier (sono portable comprise)	94 €	94 €	94
ingréennes	Forfait sonorisation + éclairage	117€	117€	117
	Forfait vidéo projection	58 €	58 €	58
	Forfait décoration florale	gratuit	gratuit	gratu
	Bar - Hall	gratuit	gratuit	gratu
Associations culturelles	Salle nue	4 187 €	5 545 €	9 017
	Salle avec gradin	4 904 €	6 300 €	9 807
	Forfait mobilier (sono portable comprise)	1 124€	1 124 €	1 124
hors Commune	Forfait sonorisation + éclairage	1 396 €	1 396 €	1 396
	Forfait vidéo projection	703€	703 €	703 (
	Forfait décoration florale	60 €	60 €	60 (
	Bar - Hall	37€	37€	37
	Salle nue	4 886 €	6 470 €	10 520 €
	Salle avec gradin	5 722 €	7 349 €	11 442 €
Société, Entreprises,	Forfait mobilier (sono portable comprise)	1 311 €	1 311 €	1 311 €
Associations non culturelles hors Commune	Forfait sonorisation + éclairage	1 629 €	1 629 €	1 629 €
	Forfait vidéo projection	822 €	822 €	822 €
	Forfait décoration florale	60 €	60 €	60 €
	Bar Hall	37 €	37€	37 €

(*) Des coefficients dégress au nombre de jours de loca	sifs s'appliquent aux tarifs ci-dessus exposés et correspondent tion (utilisation pour répétitions, spectacles)			
1 jour Coefficient: 1,00				
2 jours	Coefficient: 1,50			
3 jours	Coefficient : 2,00			
4 jours	Coefficient: 2,50			

Espace Lionel BOUTROUCHE: salle Arnaud METHIVIER, Tarification à compter du 1er septembre 2018

La salle Arnaud METHIVIER est modulable et peut-être scindée en 2 salles :

	Salle Arnaud METHIVIER (grande salle)			
Groupe de Tarification	Du lundi	au vendredi	Soirée	
	Demi- journée (8h – 13h ou 13h - 18h)	Journée entière (8h – 18h)	(18h - 22h)	
Chèque caution pour dégradation et remise en état ı	non effectuée : 5	500€		
Forfait ménage obligatoire en sus : 25 €				
Associations Ingréennes	gratuité	gratuité	gratuité	
Associations non Ingréennes	7 621 €	8 893 €	7 621 €	
Collectivités et administrations	319€	530 €	319 €	
Sociétés, Entreprises ou Comités d'entreprises Ingréennes	635 €	741 €	635 €	
Sociétés, Entreprises, Comités d'entreprises hors commune	8 891 €	10 375 €	8 891 €	
Location vidéoprojecteur et écran	119€	119€	119€	

	Salle Arnaud METHIVIER (petite salle)		
	Du lundi	Du lundi au vendredi	
Groupe de Tarification	Demi- journée (8h – 13h ou 13h - 18h)	Journée entière (8h – 18h)	(18h - 22h)
Chèque caution pour dégradation et remise en état i	non effectuée: 5	00€	
Forfait ménage obligatoire en sus : 25 €			
Associations Ingréennes	gratuité	gratuité	gratuité
Associations non Ingréennes	3 817 €	4 459 €	3 817 €
Collectivités et administrations	160 €	266 €	160 €
Sociétés, Entreprises ou Comités d'entreprises Ingréennes	319€	372 €	319 €
Sociétés, Entreprises, Comités d'entreprises hors commune	4 453 €	5 201 €	4 453 €
Location vidéoprojecteur et écran	119€	119€	119 €

• Espace Lionel BOUTROUCHE : salle Arlequin, Tarification à compter du 1er septembre 2018

	Salle Arlequin		
Groupe de Tarification	Du lundi au vendredi		Soirée
	Demi-joumée (8h – 13h ou 13h - 18h)	Journée entière (8h – 18h)	(18h - 22h)
Chèque caution pour dégradation et remise en état	non effectuée : 50	00€	
Forfait ménage obligatoire en sus : 25 €			
Associations Ingréennes	gratuité	gratuité	gratuité
Associations non Ingréennes	3 817 €	4 459 €	3 817 €
Collectivités et administrations	160 €	266 €	160 €
Sociétés, Entreprises ou Comités d'entreprises Ingréennes	319€	372 €	319 €

Sociétés, Entreprises, Comités d'entreprises hors commune	4 453 €	5 201 €	4 453 €
Location vidéoprojecteur et écran	119€	119€	119€

École de Musique

La tarification pour les Ingréens est soumise au quotient familial. Le quotient familial utilisé sera identique aux activités périscolaires.

La tarification hors commune correspondra désormais au double du tarif ingréen le plus élevé.

Une réduction de 10 % des tarifs enfant et étudiant ci-dessous est appliquée dès le deuxième inscrit d'une famille. Une réduction de 50 % des tarifs enfant et étudiant ci-dessous est appliquée dès le troisième inscrit d'une famille.

Les professeurs de l'école municipale de musique bénéficieront du tarif « commune ».

Ces réductions ne s'appliquent ni pour la location d'instrument ni pour les conférences - concerts.

Une tarification intermédiaire a été créée pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les personnes reconnues handicapées (sur justificatif).

La tarification pour l'année scolaire 2018/2019 sera la suivante :

	Proposition	Proposition	Proposition
I - Élèves d'Ingré	2018 / 2019 tranche A-B	2018 / 2019 tranche C-D	2018 / 2019 tranche E-H
Formation ou Éveil Musical (enfant et étudiant*)	102,16 €	120,60 €	146,21 €
Formation Musicale + 1 instrument (enfant et étudiant*)	147,19€	165,63 €	191,23 €
Formation Musicale + 2 instruments (enfant et étudiant*)	191,58 €	210,02€	235,62 €
Formation Musicale (adulte)	122,79 €	141,23 €	166,83 €
Formation Musicale + 1 instrument (adulte)	265,18 €	283,61 €	309,22 €
Formation Musicale + 2 instruments (adulte)	371,01 €	389,44 €	415,05€
Formation Musicale (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	112,52 €	130,95 €	156,56 €
Formation musicale +1 instrument (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	206,19€	224,63 €	250,23€
Formation musicale + 2 instruments (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées *)	296,41 €	299,75€	325,36 €
Location d'instrument	81,10€	99,53 €	125,13€
Participation à une pratique collective seule	58,06€	76,50 €	102,10€

II - Élèves Hors Commune	Proposition 2018 / 2019	
Formation Musicale (enfant et étudiant*)	292,39 €	
Formation Musicale + 1 instrument (enfant et étudiant*)	382,46 €	
Formation Musicale + 2 instruments (enfant et étudiant*)	471,25€	
Formation Musicale (adulte)	333,64 €	
Formation Musicale + 1 instrument (adulte)	618,44 €	
Formation Musicale + 2 instruments (adulte)	830,10 €	
Formation Musicale (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	313,10 €	
Formation musicale +1 instrument (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	500,45 €	

Formation musicale + 2 instruments (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	650,69 €
Location d'instrument	250,28 €
Participation à une pratique collective seule	204,20 €

^{*} sur justificatif

Service État civil - Affaires générales

Cimetière communal

✓ Concessions

	Tarif à compter du 01/09/2018	
15 ans	118,85€	
30 ans	178,24 €	
50 ans	356,51 €	

✓ Espaces cinéraires

	Tarif à compter du 01/09/2018
Jardin du souvenir	39,13 €
Champ d'umes	
- 5 ans	97,84 €
- 10 ans	176,13 €
- 15 ans	254,39 €
- 30 ans	490,21 €

✓ Forfait applicable aux entreprises de pompes funèbres

Nature des travaux Tarif à compter du 01/0	
Exhumation	15,00 €
Mise en caveau provisoire	1,96 € par jour

Occupation du domaine public

✓ Redevance « droit de terrasse »

La Municipalité ayant la volonté de favoriser le développement économique et le commerce au sein de la Commune d'Ingré, il est proposé de renouveler la redevance forfaitaire annuelle d'1 € pour chaque commerçant bénéficiant d'une autorisation d'occupation du domaine public. En effet, la loi ne permet pas de faire bénéficier de la gratuité aux occupants du domaine public (article 2125-1 du code général de la propriété aux personnes publiques).

✓ Tarification emplacement du marché

Un marché d'approvisionnement a été créé sur l'esplanade Lucien Feuillâtre les mardis et vendredis de 14h30 à 19h00 avec la possibilité d'étendre l'ouverture pour les commerçants qui le souhaiteraient jusqu'à 22 h 00.

La Municipalité ayant la volonté de soutenir le développement du marché d'Ingré et ses commerçants, il est proposé de renouveler la redevance forfaitaire annuelle d'1 € pour chaque commerçant du marché. En effet, la loi ne permet pas de faire bénéficier de la gratuité aux occupants du domaine public (article 2125-1 du code général de la propriété aux personnes publiques).

Location du matériel communal

Une caution de 750 € TTC sera demandée pour tout enlèvement d'un barnum. S'agissant de locations de chaises ou de plateaux avec tréteaux, bancs et grilles, cette caution est fixée à 150 €.

Toute location sera consentie uniquement aux Ingréens (sur justificatif), au personnel communal et aux associations ingréennes sous réserve de la disponibilité du matériel. Etant entendu que les manifestations organisées par la Mairie sont prioritaires. Toute réponse ne sera définitive qu'un mois avant la date de location.

L'installation et le démontage des barnums seront effectués par le personnel communal du lundi au vendredi de 9h à 15h. (Non applicable aux prêts en faveur du personnel communal).

Libellés à l'unité	Tarif à la journée à compter du 01/09/2018	Tarif week - end à compter du 01/09/2018	Tarif week - end à compter du 01/09/2018 pour le personnel communal
Barnum inférieur ou égal à 16 m2	124,26 €	169,63 €	55,11 €
Barnum supérieur à 16 m2	135,07 €	180,46 €	55,11 €
Chaise	0,57 €		
Plateau avec tréteaux	5,51 €		
Banc	2,76 €		
Grille Caddie	5,51 €		

Après présentation à la commission générale du 25 avril 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur la tarification au 1er septembre 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE. le 25 mai 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 m 2 218
Publication le : 28 mai 2018
Notification le : 28 mai 2018

Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

dI-18-037

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2018-05-25T10-07-15.00 (MI211031770)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180514-dl-18-037-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

tarification des services publics à compter du 1er

septembre 2018

Date de décision :

14/05/2018

Certifiè Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.5. Tarifs et redevances des services publics - Délibérations et conventions

Acte:

DL.18.037-fin-tarification des services publics à compter du 1er septembre 2018.PDF

Multicanal:

Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/05/18 à 10:07

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 25/05/18 à 10:07

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 25/05/18 à 10:14